

Guide PowerPoint « De la prison à la maison de détention »

Diapositive 1 :

Introduction

Diapositive 2 :

Table des matières : les problématiques du système pénitentiaire

Diapositive 3 :

Autrefois, la prison avait une fonction différente de celle qu'elle remplit aujourd'hui : elle ne servait pas à priver les personnes de leur liberté, mais à les maintenir en détention dans l'attente de leur « véritable » peine, comme une peine corporelle ou la peine de mort.

Il y a environ 200 ans, cette vision a changé et la peine de prison a été introduite comme sanction à part entière, avec l'isolement comme principe central. L'idée était que les détenus, grâce à la solitude, développent un sentiment de culpabilité et se repentent. Pour cela, on cherchait à les soustraire aux mauvaises influences et à les laisser uniquement en présence de « bonnes » influences, souvent de nature religieuse. On peut penser à une bible dans la cellule ou à des fenêtres placées en hauteur permettant à la « lumière de Dieu » de pénétrer symboliquement dans l'espace. Tout contact avec les autres détenus était évité, notamment par des promenades individuelles et le port d'une cagoule dans les couloirs.

Cette vision et cet objectif de la peine d'emprisonnement se sont traduits dans le modèle de prison que nous connaissons encore aujourd'hui : de petites cellules individuelles et isolées.

À la suite des évolutions de l'après-guerre et de nouvelles connaissances, d'importants changements ont été apportés au régime pénitentiaire. Les détenus effectuent désormais des promenades collectives plutôt qu'individuelles et les cellules ont été adaptées pour accueillir plusieurs personnes. À l'époque, elles étaient également conçues pour cela. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, alors même que le système pénitentiaire belge est confronté au phénomène des « détenus dormant au sol » faute de places suffisantes.

Les services d'aide et d'accompagnement ont également fait leur entrée dans les prisons. Diverses activités sont organisées à l'intérieur des murs, comme le travail, le sport ou encore la formation. Les détenus bénéficient davantage de soutien et d'accompagnement qu'auparavant. L'objectif est de faire entrer la société dans la prison autant que possible afin que la vie à l'intérieur ressemble davantage à celle de l'extérieur. Malheureusement, cet objectif est loin d'être atteint dans la pratique.

L'image située en haut à gauche montre une ancienne prison en Irlande, tandis que celle de droite représente une prison récente en Belgique. Malgré les nouvelles connaissances et les adaptations du régime pénitentiaire, la même structure et la même infrastructure continuent d'être reproduites. Il s'agit ici d'un modèle Ducpétiaux, dans lequel le contrôle de l'ensemble des ailes s'exerce depuis un point central de l'établissement.

Le modèle Ducpétiaux/Panoptique reste aujourd'hui encore clairement visible dans les prisons de Gand et de Termonde.



1759 Gevangenis Ierland



2023 Gevangenis in België (Dendermonde)



1847 Gevangenis De nieuwe wandeling Gent



2023 Gevangenis Dendermonde

Diapositive 4 :

La prison de Haren a été présentée comme un concept innovant, doté d'infrastructures modernes et de petites unités de vie. Dans la réalité, l'infrastructure interne diffère toutefois très peu de celle des prisons traditionnelles que nous connaissons déjà.

Par ailleurs, le « régime ouvert » promis n'est pas réellement appliqué dans la pratique. À ce jour, il s'agit essentiellement de régimes semi-ouverts, dans lesquels les personnes détenues peuvent quitter leur cellule environ deux heures par jour.

Diapositive 5 :

Le système pénitentiaire est confronté à plusieurs problématiques.

Problèmes de réinsertion :

L'un des plus grands défis est la récidive : en Belgique, pas moins de 70 % des détenus retombent dans le système pénal dans les cinq ans qui suivent leur libération. Il convient toutefois de nuancer ce chiffre : il ne concerne pas uniquement la commission de nouvelles infractions, mais aussi le non-respect des conditions imposées ou le retour en détention pour d'autres motifs.

Par ailleurs, il existe trop peu d'opportunités de travail et d'activités utiles au regard du nombre de détenus. De nombreuses personnes passent ainsi la majeure partie de leur journée en cellule, ce qui a un impact négatif sur leur santé mentale, mais également sur leur santé physique.

Problèmes de santé :

Par ailleurs, la consommation de drogues au sein des établissements pénitentiaires atteint un niveau préoccupant, parfois même supérieur à celui observé à l'extérieur. De nombreuses personnes qui entrent en prison présentent déjà une vulnérabilité psychologique qui tend à s'aggraver durant la détention. Faute d'un accompagnement suffisant, elles cherchent souvent une échappatoire dans la consommation de drogues.

Ces substances pénètrent dans les prisons de différentes manières : elles peuvent être lancées par-dessus les murs, introduites par des membres du personnel ou des visiteurs, ou encore être rapportées par des détenus revenant d'une permission de sortie.

Les troubles psychiques sont fréquents, notamment les dépressions et les troubles anxieux. Ces problématiques relèvent avant tout du soin et de l'accompagnement, alors que les personnes concernées se retrouvent souvent en détention. Cette réalité se reflète dans les taux élevés de suicide en prison, qui sont trois à huit fois plus élevés que dans la population générale. En outre, un suicide en détention peut avoir un effet d'entraînement sur d'autres détenus, ce qui en fait toujours une période particulièrement critique.

Problèmes structurels :

La violence constitue également un problème majeur, tant entre détenus qu'à l'égard du personnel. En raison du manque de personnel, les détenus ont trop peu de contacts avec les assistants sociaux et les psychologues, ce qui entraîne de longues listes d'attente pour bénéficier d'un accompagnement. Dans ces conditions, il reste peu de possibilités de préparer l'avenir et de travailler à la réinsertion.

Le personnel pénitentiaire se met régulièrement en grève en raison de la charge de travail élevée liée à la surpopulation carcérale. Cela perturbe le fonctionnement des établissements et génère des frustrations tant chez les agents que chez les détenus. Pendant les périodes de grève, aucune activité n'est organisée, à l'exception des promenades, ce qui oblige souvent les détenus à passer la quasi-totalité de la journée dans leur cellule.

La surpopulation touche désormais également les nouvelles prisons. Des cellules individuelles sont ainsi transformées en cellules doubles afin d'accueillir davantage de personnes.

Enfin, les mauvaises conditions d'hygiène constituent un problème important. La présence de rats, les canalisations défectueuses et d'autres dégradations matérielles contribuent à accroître encore davantage les frustrations des détenus.

Diapositive 6 :

Exemples des problématiques évoquées

Il est essentiel de mettre en lumière les effets négatifs de la détention. Idéalement, une peine d'emprisonnement devrait se limiter à la privation de liberté, sans entraîner d'autres conséquences pour les personnes détenues. Ces conséquences supplémentaires sont souvent qualifiées de « dommages liés à la détention ».

Dans la réalité, les détenus ne perdent pas seulement leur liberté. Ils perdent également, dans une certaine mesure, l'accès à des biens et services essentiels, leur autonomie, un sentiment de sécurité, ainsi que certaines possibilités de développer ou de maintenir des relations affectives et sociales, en raison des conditions de détention.

Diapositive 7 :

Les prisons belges sont confrontées à une importante surpopulation carcérale. Actuellement (chiffres du 22 septembre 2025), environ 13 000 personnes sont détenues alors que la capacité totale n'est que de 11 000 places. Ce problème de surpopulation existe depuis plus de trente ans et la construction de nouvelles prisons n'a jusqu'à présent pas permis de le résoudre.

Malgré une diminution de la criminalité en Belgique, la surpopulation reste une réalité préoccupante. Nous vivons dans une société où la privation de liberté est souvent perçue comme la principale réponse à la délinquance, alors que de nombreuses recherches scientifiques montrent que cette approche n'est pas toujours la plus efficace. En outre, de nombreuses victimes déclarent ne pas nécessairement souhaiter une peine particulièrement lourde pour l'auteur des faits. L'incarcération relève donc d'un choix et d'une responsabilité sociétale, et ne correspond pas toujours à une demande explicite des victimes. Par ailleurs, l'alourdissement des peines peut parfois produire des effets contre-productifs.

Une part importante de la population carcérale belge est composée de personnes prévenues qui n'ont pas encore été condamnées définitivement. Cette situation contribue à la surpopulation. Elle entraîne notamment l'existence de « détenus dormant au sol », c'est-à-dire des personnes contraintes de dormir sur un matelas posé à même le sol faute de lits disponibles. Durant la journée, ces matelas doivent être rangés, ce qui prive également ces personnes d'un endroit où s'asseoir ou se reposer. Cette situation génère un niveau élevé de stress, tant chez les détenus que parmi le personnel pénitentiaire.

Il est également important de souligner que la criminalité enregistrée ou constatée n'a pas augmenté au cours des dix dernières années. Au contraire, elle a même légèrement diminué.

L'ensemble de ces difficultés peut conduire à des situations dramatiques, comme l'incident tragique impliquant une assistante sociale à Anvers. Dans ce cas, le bouton d'alarme n'a pas fonctionné correctement, notamment en raison d'une charge de travail excessive empêchant le personnel d'effectuer certains contrôles essentiels. Bien que l'amélioration des systèmes d'alarme puisse renforcer le sentiment de sécurité, elle ne permet pas de résoudre le problème de fond. Pour prévenir de telles tragédies à l'avenir, il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes structurels liés à la surpopulation, au fonctionnement des établissements et à l'infrastructure pénitentiaire.

Diapositive 8 :

Table des matières : l'ASBL De Huizen

Diapositive 9 :

L'ASBL De Huizen a été créée en réaction à l'annonce de la construction de nouvelles prisons à Haren et à Termonde. La question centrale était la suivante : pourquoi construire de nouvelles prisons alors qu'il apparaît clairement que le système carcéral présente de nombreuses limites ?

Cette réflexion s'appuie notamment sur les taux élevés de récidive et sur le constat que la Loi de principes de 2005, qui prévoit que la vie en prison doit ressembler autant que possible à la vie en société, n'est pas pleinement appliquée. Cette situation s'explique notamment par des structures vieillissantes, des infrastructures inadéquates et un manque de personnel suffisamment formé.

La Belgique a par ailleurs été condamnée à plusieurs reprises par la Cour européenne des droits de l'homme pour des violations des droits fondamentaux dans ses prisons.

Les recherches scientifiques ainsi que les exemples étrangers, notamment en Norvège, montrent qu'il existe un besoin de réformes alternatives et structurelles du système de détention.

Diapositive 10 :

La prison telle que nous la connaissons trouve son origine au XVIIIe siècle. Alors que la société continue d'évoluer au XXIe siècle, le système pénitentiaire a peu changé dans ses fondements.

C'est dans ce contexte qu'en 2008, l'ASBL De Huizen a entrepris une réflexion sur ce que devrait être la détention au XXIe siècle. Cette réflexion a conduit à l'élaboration de trois piliers fondamentaux : la petite échelle, la différenciation et l'ancrage dans la communauté.

Diapositive 11 :

Pour nous, la petite échelle est idéale lorsqu'une maison accueille au maximum trente résidents. Cette dimension permet un accompagnement plus personnalisé et une meilleure connaissance des personnes concernées. Nous sommes convaincus qu'il est possible de réellement connaître les résidents uniquement dans un cadre de taille réduite.

Cette approche permet également aux résidents d'assumer des responsabilités dans les tâches quotidiennes telles que la cuisine, le nettoyage ou d'autres activités domestiques. Ils peuvent ainsi se percevoir davantage comme des citoyens à part entière et pas uniquement comme des personnes détenues.

La petite échelle favorise également ce que l'on appelle la sécurité dynamique. Les contacts entre le personnel et les résidents sont plus fréquents et de meilleure qualité. Les problèmes sont détectés et résolus plus rapidement parce que chacun connaît la réalité du groupe et ce qui s'y passe au quotidien.

Dans les prisons surpeuplées, cette dimension humaine disparaît souvent. Les agents ouvrent les portes des cellules sans véritablement connaître les personnes qui s'y trouvent. Une approche individualisée devient alors difficile. Dans une structure à petite échelle, il est au contraire possible d'adapter son attitude et son accompagnement à chaque personne, y compris lors des moments plus difficiles.

Dans une prison classique, la communication est souvent compliquée en raison d'une hiérarchie très marquée. Les demandes circulent généralement sous forme de formulaires ou de notes qui transitent par plusieurs services avant d'atteindre le bon destinataire, lorsqu'elles y parviennent effectivement. Cette situation génère de nombreuses frustrations et peut parfois conduire à des comportements agressifs.

Dans une maison de détention, le personnel est beaucoup plus proche des résidents. La direction elle-même est présente quotidiennement dans la structure, ce qui favorise une communication directe et accessible.

La petite échelle favorise un environnement dans lequel les personnes peuvent mieux fonctionner et évoluer. Alors que les prisons traditionnelles reposent principalement sur une logique de sécurité statique — fondée sur les murs, les caméras et les systèmes de verrouillage — les maisons de détention mettent davantage l'accent sur la communication, les relations humaines et un accompagnement individualisé.

Cette approche permet également de détecter plus rapidement les difficultés et de prévenir les problèmes avant qu'ils ne s'aggravent, réduisant ainsi le risque d'escalade des situations conflictuelles.

Chaque résident devrait pouvoir bénéficier de l'accompagnement d'un référent personnel chargé de suivre son dossier de manière individuelle. Cette personne garantit la continuité de l'accompagnement et veille à ce que le soutien proposé soit adapté aux besoins spécifiques du résident.

Le référent travaille en étroite collaboration avec le résident afin d'élaborer un plan personnalisé de réinsertion. Ensemble, ils identifient les besoins, les objectifs et les démarches nécessaires pour favoriser un retour durable et réussi dans la société après la détention. L'accent est mis sur les ressources dont la personne a besoin pour reconstruire sa vie, retrouver sa place dans la communauté et participer pleinement à la vie sociale.

En résumé, l'approche à petite échelle présente de nombreux avantages, tant pour les résidents que pour le personnel et la société dans son ensemble.

Diapositive 12 :

Nous défendons également le principe de différenciation à plusieurs niveaux.

Nous souhaitons notamment développer des maisons de détention présentant différents niveaux de sécurité : des structures fermées, semi-ouvertes et ouvertes. En effet, toutes les personnes détenues n'ont pas besoin du même degré de surveillance ou de sécurité.

Aujourd'hui, les détenus sont souvent regroupés au sein d'un même système pénitentiaire, alors que leurs profils, leurs besoins et leurs parcours sont très différents. Il est donc important de disposer de maisons de détention adaptées aux caractéristiques et aux besoins spécifiques des résidents.

De nombreuses personnes considèrent les maisons de détention comme moins sûres. Pourtant, les prisons traditionnelles ne constituent pas non plus des environnements parfaitement sécurisés. Chaque jour, des personnes y entrent et en sortent, qu'il s'agisse de détenus, de membres du personnel, de visiteurs ou d'intervenants extérieurs. En outre, les personnes condamnées à de longues peines côtoient souvent celles qui purgent de courtes peines ou qui sont en détention préventive.

Cette situation peut engendrer des influences négatives. On constate par exemple que de jeunes détenus ou des personnes récemment incarcérées, notamment celles exécutant une courte peine ou placées en détention préventive, peuvent subir des pressions de la part de détenus plus expérimentés ou condamnés à de longues peines. Ces pressions peuvent notamment viser à les impliquer dans des activités illicites, comme l'introduction ou le trafic de stupéfiants.

La différenciation des régimes et des niveaux de sécurité permettrait ainsi de mieux répondre aux besoins des personnes détenues tout en réduisant certains effets négatifs liés à la cohabitation de profils très différents au sein d'un même établissement.

Diapositive 13 :

Une différenciation doit également être mise en place en fonction des différents publics, car chaque groupe présente des besoins spécifiques. Les maisons de détention ne devraient pas être organisées en fonction des infractions commises, mais plutôt en fonction des besoins, des capacités et du potentiel des personnes qui y résident. Il convient d'éviter toute logique de catégorisation simpliste.

Les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans, par exemple, se trouvent à une étape déterminante de leur vie. Ils doivent souvent poursuivre ou terminer une formation, accéder à l'emploi et construire leur projet de vie. Leur accompagnement nécessite donc une approche différente de celle destinée à des personnes plus âgées, déjà insérées professionnellement ou ayant une vie familiale établie.

Les personnes présentant une vulnérabilité psychique ont, quant à elles, besoin d'un soutien thérapeutique et d'un accompagnement plus intensifs que la moyenne.

Les personnes âgées ont également des besoins spécifiques. Beaucoup d'entre elles ne sont plus en mesure de se réinsérer sur le marché du travail et ont davantage besoin d'activités de jour, de soins, de mouvement et de contacts sociaux. Or, ces besoins sont souvent insuffisamment pris en compte dans le cadre carcéral traditionnel, où elles ont tendance à s'isoler dans leur cellule.

Il est également important de prévoir des structures adaptées pour les mères accompagnées de leurs enfants, afin de répondre à leurs besoins particuliers et de préserver autant que possible le lien parental.

En résumé, il existe de nombreux groupes cibles aux profils et aux besoins différents. Chacun d'eux nécessite une approche spécifique ainsi qu'un accompagnement adapté.

Diapositive 14 :

La différenciation doit également s'appliquer au niveau de l'accompagnement. Celui-ci doit être adapté aux besoins spécifiques des résidents ainsi qu'aux services d'aide et de soutien dont ils ont besoin.

À la prison de Bruges, par exemple, il existe une unité mère-enfant. Toutefois, un environnement carcéral n'est pas un cadre approprié pour un enfant. Il n'est pas souhaitable qu'un enfant doive passer par des détecteurs de métaux, vivre dans un environnement fermé ou être constamment confronté à de hauts murs de prison.

Le concept développé par De Huizen propose une alternative en offrant un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque groupe cible, y compris les mères et leurs enfants. L'objectif est de créer un environnement plus humain et plus propice au développement et au bien-être de chacun.

Diapositive 15 :

Il existe également des différences importantes en matière d'occupation quotidienne et d'activités proposées. Celles-ci concernent aussi bien les possibilités de formation que les types de travail accessibles au sein de la structure.

L'intensité de l'accompagnement et des suivis thérapeutiques varie également selon les publics concernés. Certains résidents ont par exemple besoin d'un soutien important pour des questions

liées aux revenus, aux droits sociaux ou à la sécurité sociale, tandis que d'autres sont davantage autonomes dans ces domaines.

Les résidents présentent également des parcours de vie, des expériences, des contextes familiaux et des habitudes très différents. Cette diversité souligne la nécessité d'adapter les activités quotidiennes, les formations et l'accompagnement aux besoins réels de chaque personne.

Une approche individualisée permet ainsi de mieux soutenir les résidents dans leur parcours de réinsertion et de répondre de manière plus adéquate à leurs attentes et à leurs besoins.

Diapositive 16 :

Le troisième pilier est l'ancrage dans le quartier et l'approche communautaire. Il s'agit de créer une interaction permanente entre la maison de détention et son environnement local.

Cette approche favorise le processus de réparation, tant pour l'auteur que pour la victime. La personne détenue peut se sentir utile et apporter une contribution positive à la société, tandis que la victime peut être indemnisée plus rapidement, les résidents des maisons de détention ayant généralement davantage de possibilités de travailler et de percevoir un revenu que dans une prison classique.

Le quartier joue également un rôle essentiel dans la réinsertion des résidents. Il peut contribuer en offrant des possibilités de formation, d'emploi ou encore de logement. Inversement, les maisons de détention peuvent apporter une valeur ajoutée à la communauté locale. Elles peuvent par exemple développer des initiatives de service à la population, comme un atelier de réparation de vélos accessible aux habitants à un prix modique.

Il est important que les maisons de détention soient visibles et intégrées dans leur environnement. La réparation ne concerne pas uniquement la relation entre l'auteur et la victime, mais également le lien avec la société dans son ensemble.

Le projet « Mooimakers » à Courtrai constitue un exemple intéressant de cette approche. Grâce à ce type d'initiatives, les personnes détenues ont l'occasion de prendre des responsabilités et de contribuer positivement à la collectivité, ce qui représente souvent un élément important de leur parcours de réinsertion.

Diapositive 17 :

Le maintien des liens avec le réseau social constitue un élément essentiel pour les résidents.

Lorsqu'une personne est accueillie dans une maison de détention située dans la région où elle souhaite se réinsérer par la suite, il lui est plus facile de préserver ses relations avec sa famille, ses amis et son entourage. Dans une prison classique, cela est souvent plus difficile en raison d'un environnement moins accessible et fréquemment éloigné du lieu de vie habituel.

Les maisons de détention présentent également un caractère plus familial et plus accueillant. Cette atmosphère réduit les obstacles aux visites et favorise le maintien des liens sociaux, qui jouent un rôle important dans la réinsertion.

Cette proximité est également bénéfique pour la continuité des soins. Par exemple, lorsqu'une personne est suivie par un psychologue pendant sa détention, il est préférable qu'elle puisse poursuivre cet accompagnement auprès du même professionnel après sa libération.

Cette approche permet de créer un véritable lien entre les services d'aide et d'accompagnement à l'intérieur et à l'extérieur de la détention, facilitant ainsi la transition vers la vie en société et renforçant les chances d'une réinsertion durable.

Diapositive 18 :

L'être humain est, par nature, un être social. Il est donc essentiel que chacun puisse maintenir ses relations sociales et continuer à les développer.

Les maisons de détention permettent également aux habitants du quartier de mieux connaître les personnes qui y résident. Cette proximité favorise la rencontre, la compréhension mutuelle et contribue à déconstruire certains préjugés ou stéréotypes à l'égard des personnes détenues.

Diapositive 19 :

À l'heure actuelle, la Belgique compte 38 établissements pénitentiaires. L'ASBL De Huizen plaide toutefois pour la création de centaines de maisons de détention réparties sur l'ensemble du territoire, afin de remplacer progressivement le modèle carcéral traditionnel par des structures à taille humaine davantage intégrées dans la société.

Diapositive 20 :

Présentation de la mission et de la vision de l'ASBL De Huizen.

Diapositive 21 :

Table des matières : RESCALED

Diapositive 22 :

RESCALED est une initiative qui est née au sein de De Huizen. Il s'agit aujourd'hui d'un réseau européen qui promeut la détention à petite échelle.

Le projet a débuté avec cinq organisations partenaires. À l'heure actuelle, vingt pays y participent. L'objectif est de favoriser l'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques entre les différents pays.

Cette coopération permet aux partenaires de s'inspirer mutuellement. À titre d'exemple, la maison de détention de Courtrai souhaitait entrer en contact avec un pays disposant d'une expérience

dans l'accueil de femmes au sein de maisons de détention afin de s'inspirer de ses pratiques et de son fonctionnement.

Diapositive 23 :

RESCALED ne vise pas uniquement à transformer les prisons (*prison reform*), mais souhaite repenser l'ensemble du système de justice (*justice reform*).

- **Prison reform** : améliorer les conditions de détention au sein des prisons existantes. Cela peut par exemple concerner une meilleure hygiène, une alimentation de meilleure qualité ou encore un renforcement de la sécurité.
- **Penal reform** : repenser la manière dont les peines sont prononcées et exécutées. Cela inclut notamment le recours à des sanctions alternatives, comme les travaux d'intérêt général ou la surveillance électronique, ainsi que l'idée que l'emprisonnement ne devrait être utilisé qu'en dernier recours (*ultimum remedium*).
- **Justice reform** : repenser plus largement l'ensemble du système judiciaire. Cette approche inclut notamment la justice réparatrice, une attention accrue aux causes profondes de la criminalité et une meilleure coopération entre les secteurs de la justice, des soins de santé, de l'enseignement, de l'emploi et de l'action sociale.

Diapositive 24 :

Les maisons de détention fonctionnent comme de véritables écosystèmes. Elles ne sont pas conçues comme des lieux fermés et isolés, mais comme des environnements façonnés par les personnes qui y vivent, les relations qu'elles entretiennent et les liens qu'elles développent avec la société qui les entoure.

Des éléments tels que l'architecture, le travail, la formation, l'éducation, les activités quotidiennes et le bien-être influencent la manière dont les personnes interagissent entre elles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison de détention.

Cette approche repose sur l'idée que la détention ne peut être dissociée de son contexte social et qu'un environnement favorable contribue au développement personnel, à la responsabilisation et à la réinsertion.

Diapositive 25 :

Table des matières : Évolutions

Diapositive 26 :

À l'heure actuelle, les politiques publiques privilégient une approche ciblée par groupe spécifique de détenus.

Aujourd'hui, il existe des maisons de transition destinées aux personnes arrivant en fin de peine, ainsi que des maisons de détention réservées aux personnes condamnées à de courtes peines d'emprisonnement, c'est-à-dire jusqu'à trois ans.

À plus long terme, l'ASBL De Huizen souhaite étendre ce modèle à d'autres publics, notamment les jeunes adultes, les parents accompagnés de leurs enfants, les personnes présentant une vulnérabilité psychique, ainsi que d'autres groupes ayant des besoins spécifiques.

Diapositive 27 :

Représentation visuelle de l'évolution de l'attention portée à certains groupes cibles.

Koen Geens a été le premier responsable politique à ouvrir la voie au développement des maisons de transition. Ces structures s'adressent aux personnes détenues qui arrivent à la fin de leur peine et préparent leur retour dans la société.

Par la suite, Vincent Van Quickenborne a intégré les maisons de détention dans sa note de politique générale, en mettant l'accent sur les personnes condamnées à de courtes peines.

Cette évolution constitue une étape importante, mais elle laisse encore de nombreux groupes de détenus sans solution adaptée à leurs besoins spécifiques.

Diapositive 28 :

Table des matières : les structures existantes

Diapositive 29 :

Les maisons de transition sont des structures de petite taille. Chaque maison dispose généralement d'une capacité d'environ 15 à 16 places.

Cette organisation à échelle réduite favorise la vie en communauté. Les résidents y vivent ensemble, préparent les repas ensemble et assument collectivement certaines responsabilités au sein de la structure.

Cette approche crée un cadre plus familial et davantage ancré dans la communauté que celui d'une prison traditionnelle.

Les maisons de transition fonctionnent selon un régime orienté vers la vie en société. Elles constituent une étape intermédiaire entre la prison classique et le retour à la liberté. L'accent est mis sur la préparation à l'autonomie, la prise de responsabilités et la réintégration progressive dans la vie quotidienne.

Le fonctionnement des maisons de transition est fortement axé sur la vie en communauté. Les résidents cuisinent ensemble, vivent ensemble et participent activement aux responsabilités quotidiennes au sein de la maison.

Cette organisation crée un environnement plus familial et davantage tourné vers la communauté que celui d'une prison classique.

Les maisons de transition fonctionnent selon un régime centré sur l'intégration dans la société. Elles constituent une étape intermédiaire entre la détention en prison et le retour à la vie en société.

L'objectif principal est de préparer progressivement les résidents à retrouver leur liberté, à assumer des responsabilités et à renouer avec les réalités de la vie quotidienne. Elles offrent ainsi un cadre permettant de développer l'autonomie et de faciliter une réinsertion durable.

Diapositive 30 :

Aperçu des maisons de transition existantes (avril 2026)

En 2019, une première maison de transition a ouvert à Malines avec une capacité de 15 places. La même année, une maison de transition a également ouvert à Enghien avec 15 places. Celle-ci a ensuite fermé avant de rouvrir en 2024.

En 2023, une maison de transition de 16 places a été ouverte à Gentbrugge. En 2024, une structure similaire de 16 places a vu le jour à Louvain. Enfin, en 2026, une maison de transition de 15 places a été inaugurée à Hamme.

La capacité totale de l'ensemble des maisons de transition s'élève ainsi à 77 places.

Le public visé est constitué de personnes détenues en fin de peine, c'est-à-dire se trouvant à moins de 18 mois d'une libération conditionnelle (*libération provisoire*). Les personnes condamnées pour des infractions sexuelles ou des faits de terrorisme sont exclues de ce dispositif.

La maison de transition constitue un pont entre la prison classique et des modalités d'exécution de peine plus ouvertes, telles que la libération conditionnelle ou la surveillance électronique.

Plusieurs conditions doivent être remplies pour pouvoir intégrer une maison de transition :

1. Avoir un projet de réinsertion dans la région où se situe la maison de transition (dans un rayon maximal d'environ 40 km).
2. Ne pas avoir été condamné pour des infractions sexuelles ou des faits de terrorisme.
3. Être capable de vivre en communauté.
4. Ne pas présenter de problème aigu de dépendance.
5. Se trouver à moins de 18 mois d'une éventuelle libération conditionnelle.

Les participants y apprennent à reprendre progressivement leur place dans la société. Des réunions hebdomadaires sont notamment organisées afin de développer les compétences de

communication, de gérer les frustrations, d'aborder les questions liées à la vie en communauté et de favoriser la prise de responsabilités.

Les maisons de transition sont idéalement implantées dans un environnement urbain. La présence de transports en commun à proximité est importante afin de permettre aux résidents d'accéder facilement aux services d'aide, aux formations et aux différentes organisations d'accompagnement.

Toutefois, toutes les maisons de transition ne doivent pas nécessairement être situées en ville. Certaines catégories de détenus, notamment les personnes condamnées à de longues peines qui ne sont pas encore dans une phase immédiate de réinsertion, peuvent également être accueillies dans des structures situées en dehors des centres urbains.

Diapositive 31 :

Les maisons de transition relèvent de la loi relative au statut juridique externe des personnes condamnées et non de la Loi de principes régissant l'administration pénitentiaire.

Elles sont exploitées par des opérateurs privés. Cette situation soulève parfois des questions de fond quant à l'opportunité de confier l'exécution des peines à des acteurs privés.

Certaines entreprises, telles que G4S et Serco, assurent actuellement l'exploitation de plusieurs maisons de transition et réalisent un bénéfice dans le cadre de cette activité.

Diapositive 32 :

Maison de transition de Malines

Ouverte en septembre 2019, la maison de transition de Malines dispose d'une capacité de 15 places. Elle est exploitée par G4S, une entreprise spécialisée dans les services de sécurité.

Pour plus d'informations : <https://transitiehuizen.be/>

La maison de transition collabore avec plusieurs organisations partenaires, notamment le CAW, le CGG, De Sleutel, Moderator et le Social House. Les participants réalisent également des activités bénévoles, notamment au sein de la maison de repos située à proximité.

Diapositive 33 :

Maison de transition de Gentbrugge

Ouverte en octobre 2023, la maison de transition de Gentbrugge dispose d'une capacité de 16 places. Elle est exploitée par G4S et gérée par Sterkhuis.

Pour plus d'informations : https://transitiehuizen.be/over_ons/samenwerkingsverband-sterkhuis/

Les résidents contribuent à la vie de la communauté en participant à des activités de bénévolat. Ils apportent notamment leur aide lors d'événements locaux, comme les cérémonies organisées en l'honneur des athlètes olympiques gantois.

Diapositive 34 :

Maison de transition d'Enghien

Ouverte en octobre 2024, cette structure est la première maison de transition implantée en Wallonie. Elle dispose d'une capacité de 15 places et est exploitée par SERCO.

Pour plus d'informations : <https://www.maison-transition-enghien.be>

Diapositive 35 :

Maison de transition de Louvain

Ouverte en juin 2024, la maison de transition de Louvain dispose de 16 places. Elle est exploitée par De Kansenfabriek.

De Kansenfabriek est une fondation à but non lucratif. Son fonctionnement ne repose donc pas sur une logique de profit.

Pour plus d'informations : <https://dekansenfabriek.be/>

Vidéo de présentation de la maison de transition de Louvain :

<https://www.youtube.com/watch?v=GYiSASAfk0s>

Diapositive 36 :

Maison de transition de Hamme

Ouverte en avril 2026, la maison de transition de Hamme dispose d'une capacité de 15 places. Elle est exploitée par De Kansenfabriek.

Diapositive 37 :

L'accord de gouvernement de 2020 a prévu la poursuite du développement de formes de détention à petite échelle pour certains groupes de personnes détenues.

Cette orientation a ensuite été intégrée dans la note de politique générale du ministre de la Justice de l'époque, Vincent Van Quickenborne. L'objectif fixé était l'ouverture de quinze maisons de détention avant la fin de l'année 2024.

Le groupe cible retenu était celui des personnes condamnées à de courtes peines d'emprisonnement. Cette politique reposait sur l'idée qu'il est préférable d'exécuter effectivement les courtes peines plutôt que de ne pas les exécuter.

Diapositive 38 :

Aperçu des maisons de détention existantes (avril 2026)

En 2022, une maison de détention a ouvert à Courtrai avec une capacité de 77 places. En 2023, une structure de 57 places a ouvert à Forest. En 2025, une maison de détention de 58 places a été inaugurée à Olen.

La capacité totale des maisons de détention s'élève ainsi à 192 places.

Pour plus d'informations :

https://justitie.belgium.be/fr/themes/prisons/prisons_belges/maisons_de_detention

Le public visé est constitué des personnes condamnées à une « courte » peine d'emprisonnement, c'est-à-dire à une peine pouvant aller jusqu'à trois ans.

Il convient toutefois de souligner que des peines pouvant atteindre trois ans ne sont pas nécessairement considérées comme courtes dans tous les pays. Aux Pays-Bas, par exemple, les courtes peines correspondent généralement à des peines d'emprisonnement n'excédant pas trois mois.

Ces maisons de détention présentent un faible niveau de sécurité. Elles restent néanmoins soumises aux mêmes règles juridiques que les établissements pénitentiaires classiques. Les résidents ne peuvent donc pas circuler librement à l'extérieur ni se déplacer à leur guise.

Comme pour les maisons de transition, les personnes condamnées pour des infractions sexuelles ou des faits de terrorisme sont exclues de ce dispositif.

Diapositive 39 :

Maison de détention de Courtrai

La maison de détention de Courtrai a ouvert ses portes en septembre 2022. Elle dispose d'une capacité de 77 places, réparties entre 67 hommes et 10 femmes.

L'établissement a été aménagé dans un ancien centre de soins résidentiels pour personnes âgées.

À Courtrai, la collaboration avec les autorités locales est considérée comme particulièrement positive et constitue l'un des principaux atouts du projet.

Diapositive 40 :

Maison de détention de Forest

La maison de détention de Forest a ouvert ses portes en juillet 2023 et dispose d'une capacité de 57 places.

Elle a été aménagée dans les bâtiments de l'ancienne prison pour femmes de Berkendael. Cette implantation implique que certaines caractéristiques de l'infrastructure carcérale d'origine sont toujours présentes, même si le mode de fonctionnement a profondément évolué.

On peut notamment citer la présence persistante de la « cage de promenade » (*leeuwenkooi*), autrefois utilisée pour les promenades individuelles des détenus. Cet exemple illustre les limites liées à la réutilisation d'infrastructures pénitentiaires existantes dans le cadre d'un projet visant à développer un environnement plus ouvert et plus communautaire.

Diapositive 41 :

Maison de détention d'Olen

La maison de détention d'Olen a ouvert en septembre 2025 et dispose d'une capacité de 58 places.

Elle a été aménagée dans un ancien centre de soins résidentiels.

L'annonce de son implantation a suscité une forte opposition au sein du voisinage. Toutefois, un dialogue avec les riverains a permis d'aboutir à des solutions répondant à leurs préoccupations.

Afin de garantir la sécurité et la vie privée des habitants du quartier, toutes les fenêtres donnant directement sur les propriétés voisines ont été rendues opaques. Les terrasses situées de ce côté ne peuvent pas être utilisées. Des écrans de protection supplémentaires ont également été installés afin d'éviter toute vue directe vers les habitations voisines.

Cette démarche illustre l'importance de la concertation avec le voisinage lors de la création d'une maison de détention.

Diapositive 42 :

Aperçu des futures maisons de détention : localisations et capacités

- Genk (unités modulaires) : 40 places
- Anvers (unités modulaires) : 40 places
- Zelzate (hôtel) : 40 places
- Liège (auberge de jeunesse) : 60 places
- Tournai (ancien bâtiment de la gendarmerie) : 40 places
- Jemeppe-sur-Sambre (unités modulaires) : 40 places

Une partie de ces maisons de détention sera construite à l'aide d'unités préfabriquées modulaires.

Le recours à ce type de construction a notamment contribué à certains retards dans la réalisation des projets, à la suite d'un litige entre deux entreprises candidates à l'attribution du marché, porté devant le Conseil d'État.

- Photo de gauche : simulation d'une maison de détention construite en unités modulaires.
- Photo du bas : maison de détention de Tournai.

Diapositive 43 :

Malgré les avancées déjà réalisées dans la bonne direction, l'ASBL De Huizen formule encore plusieurs observations critiques.

Tout d'abord, la capacité des maisons de détention est actuellement d'environ 60 places, voire davantage dans certains cas, comme à Courtrai où la capacité atteint 77 places. Selon De Huizen, cette taille dépasse largement le seuil maximal de 30 résidents considéré comme nécessaire pour garantir un véritable fonctionnement à petite échelle.

Par ailleurs, l'accès aux maisons de détention et aux maisons de transition reste aujourd'hui limité à des groupes spécifiques. Les maisons de détention sont réservées aux personnes condamnées à de courtes peines, tandis que les maisons de transition s'adressent principalement aux personnes en fin de peine. Une grande partie de la population carcérale n'a donc actuellement pas accès à ces dispositifs.

Selon l'ASBL De Huizen, toute personne détenue devrait, à terme, pouvoir bénéficier d'une place dans une maison de détention ou une maison de transition. Pour atteindre cet objectif, il serait nécessaire de développer davantage de niveaux de sécurité différents. Aujourd'hui, les maisons de détention sont principalement destinées à des profils considérés comme présentant peu de risques et relèvent d'un niveau de sécurité faible.

Cette situation est parfois qualifiée de *creaming-off effect* : seuls les profils les plus « faciles » bénéficient de ces dispositifs, tandis que les autres restent dans les prisons traditionnelles. À l'avenir, De Huizen plaide pour l'existence de maisons de détention à sécurité faible, moyenne et élevée.

L'association souligne également l'existence d'un phénomène appelé *netwidening*. Celui-ci désigne une situation dans laquelle davantage de personnes se retrouvent dans le système pénal qu'auparavant. Aujourd'hui, les maisons de détention et les maisons de transition constituent en effet une capacité supplémentaire qui vient s'ajouter aux prisons existantes.

L'objectif à long terme de De Huizen est cependant différent : les maisons de détention et de transition devraient progressivement remplacer les prisons traditionnelles plutôt que s'y ajouter. Dans ce scénario, elles ne contribueraient plus au phénomène de *netwidening*.

Une autre critique concerne la différenciation. À l'heure actuelle, les maisons de détention accueillent exclusivement des personnes condamnées à de courtes peines. Pourtant, au sein de ce groupe, les besoins individuels sont très divers. Selon De Huizen, il ne suffit donc pas de

différencier les structures en fonction des catégories de détenus ; il est également nécessaire d'adapter les formes d'accompagnement proposées dans chaque maison.

L'identification de lieux adaptés constitue également un défi important. La maison de détention de Forest en est un exemple. Installée dans une ancienne prison, elle conserve une infrastructure qui correspond difficilement à l'environnement familial et communautaire nécessaire pour favoriser la normalisation et la réinsertion.

Le recours à des constructions modulaires préfabriquées illustre également les difficultés rencontrées pour trouver des sites appropriés. Pourtant, le choix de l'emplacement est un élément essentiel du projet, car il détermine en grande partie les possibilités d'ancrage local et d'intégration dans le quartier.

Enfin, la création d'une maison de détention ou de transition suscite souvent des réticences au niveau local. Ce phénomène n'a rien d'exceptionnel. Beaucoup de citoyens connaissent mal le fonctionnement de ces structures, ce qui peut engendrer des inquiétudes ou un sentiment d'insécurité.

Cette réaction s'inscrit dans ce que l'on appelle le principe du *NIMBY (Not In My Backyard)*. Les personnes concernées reconnaissent souvent l'utilité sociale du projet, mais préfèrent qu'il soit implanté ailleurs que dans leur propre quartier.

Pour cette raison, l'ASBL De Huizen accorde une grande importance à l'implication des riverains dès les premières étapes d'un projet. Le dialogue avec le voisinage permet d'échanger des informations, de répondre aux préoccupations exprimées et de rechercher des solutions favorisant une meilleure compréhension mutuelle.

Lorsque les habitants comprennent mieux le fonctionnement concret d'une maison de détention et constatent sa contribution potentielle à la réinsertion, à la sécurité et à la cohésion sociale, les résistances peuvent progressivement diminuer et laisser place à l'acceptation, voire au soutien du projet.

L'association constate également qu'avec le temps, la présence d'une maison de détention ou d'une maison de transition tend souvent à se normaliser. Elle devient progressivement un élément intégré et accepté de la vie du quartier.

Diapositive 44 :

Vidéo : du NIMBY au WIMBY (*Welcome In My Backyard*).

<https://www.youtube.com/watch?v=tyQS-Qn0QMA>

Diapositive 45 :

Afin de renforcer les liens avec le quartier, les résidents des maisons de détention participent à différentes activités de bénévolat.

Ils peuvent par exemple entretenir le jardin d'un centre de soins résidentiels local, accompagner des résidents lors de promenades, aider à l'organisation de brocantes, participer à des opérations de nettoyage des cours d'eau (*river clean-up*), déneiger les espaces publics ou encore préparer des pâtisseries pour des événements locaux.

L'objectif de ces activités est de permettre aux résidents de contribuer positivement à la société et de rendre quelque chose à la communauté.

Dans la maison de transition de Malines, les participants contribuent à l'entretien du quartier et accompagnent régulièrement les résidents de la maison de repos lors de promenades. La répétition de ce type d'initiatives favorise progressivement l'acceptation des maisons de détention par la population locale.

À la maison de détention de Forest, les résidents ont notamment participé au déneigement durant l'hiver dernier. À l'avenir, ils prendront également part à des actions de nettoyage de l'environnement, telles que des *river clean-ups*.

Diapositive 46 :

Pour toute question concernant cette présentation ou pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez envoyer un courriel à info@dehuizen.be ou consulter notre site internet :

www.dehuizen.be